

1. Données du bien du patrimoine mondial

1.1 - Nom du bien du bien du patrimoine mondial

Cathédrale de Chartres

1.2 - Informations sur le bien du patrimoine mondial

Etat(s) partie(s)

- France

Type de Bien

culturel

Numéro d'identification

81bis

Année d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

1979

1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées (latitude/longitude)	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
Cathédrale de Chartres	48.448 / 1.487	1.06	62.41	63.47	1979
Total (ha)		1.06	62.41	63.47	

1.4 - Carte(s)

Titre	Date	Lien vers source
Cathédrale de Chartres: délimitation du bien lors de son inscription sur la Liste en 1979 et de sa zone tampon approuvée en 2009 - Scale 1 :25,000	01/04/2011	
Cathédrale de Chartres: délimitation du bien lors de son inscription sur la Liste en 1979 et de sa zone tampon approuvée en 2009 - Scale 1 :7500	01/04/2011	
Cathédrale de Chartres: délimitation du bien lors de son inscription sur la Liste en 1979 - Scale 1 :1500	01/04/2011	

1.5 - Institution gouvernementale responsable pour le bien

- Bruno Favel

Chef du Département des affaires européennes et internationales, Président honoraire du Comité du patrimoine et du paysage du Conseil de l'Europe

- Béatrice Boisson-Saint-Martin
Ministère de la culture et de la communication
Responsable du pôle patrimoine mondial UNESCO
Département des affaires européennes et internationales

Commentaire

remplacer ces coordonnées par : Vincent Berjot, Directeur général des patrimoines, ministère de la Culture et de la communication, 182, rue Saint Honoré, 75033 Paris Cedex 01

1.6 - Gestionnaire / coordonnateur du bien, institution / agence locale

- Dominique Masson
DRAC Centre
Chargé de mission DRAC

Commentaire

Coordonnatrice du rapport périodique : DRAC Centre
Dominique Masson, Conseillère pour le patrimoine urbain et paysager
Mission de coordination de l'architecture et du patrimoine 6,rue de la manufacture 45043 Orléans Cedex 01
France Téléphone: 02.38.78.85.82 Email: dominique-

agnes.masson@culture.gouv.fr Gestionnaires : - DRAC (conservation régionale des monuments historiques et architecte des Bâtiments de France conservateur), - Centre des monuments nationaux, - Clergé, - Ville de Chartres

1.7 - Adresse Internet du bien (le cas échéant)

1. Patrimonium-mundi.org : visitez les sites en panophotographies, des images sphériques immersives et interactives
2. [Découvrez les photos de OUR PLACE the World Heritage Collection](http://Decouvrez-les-photos-de-OUR-PLACE-the-World-Heritage-Collection)
3. cathedrale-chartres.monuments-nationaux.fr

Commentaire

<http://www.cathedrale-chartres.org>

1.8 - Autres Conventions / classements internationaux au titre desquels le bien est protégé

2. Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

2.1 - Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur

Commentaire

La déclaration de valeur universelle exceptionnelle a été soumise au 1er février 2012 par l'Etat français et doit être validée par le Comité du patrimoine mondial.

2.2 - Les critères (version révisée de 2005) selon lesquels le bien a été inscrit

(i)(ii)(iv)

2.3 - Attributs qui expriment la Valeur universelle exceptionnelle par critère

critère i : constitue par l'unité de son architecture et de son décor sculpté et peint, l'expression totale et achevée d'un des aspects les plus expressifs de l'art du Moyen-Age. critère ii : influence considérable sur le développement de l'art gothique en France et hors de France (Reims, Amiens, Beauvais, Cologne, Westminster, Leon). critère iv : dans le domaine du vitrail, l'atelier chartrain a rayonné largement, par essaimage ou diffusion des oeuvres (France et Canterbury).

2.4 - Si nécessaire, veuillez expliquer pourquoi la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle devrait être révisée

2.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant la Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle

3. Facteurs affectant le bien

3.14. Autre facteurs

3.14.1 - Autre(s) facteur(s)

3.15. Tableau récapitulatif des facteurs

3.15.1 - Tableau récapitulatif des facteurs

	Nom	Impact						Origine
3.1	Habitat et développement							
3.1.1	Habitat							
3.1.2	Développement commercial							
3.1.3	Zones industrielles							
3.1.5	Installations d'interprétation pour les visiteurs							
3.2	Infrastructures de transport							
3.2.1	Infrastructures de transport de surface							
3.2.4	Effets liés à l'utilisation des Infrastructures de transport							
3.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services							
3.3.2	Infrastructures liées aux énergies renouvelables							
3.3.4	Installations localisées							
3.8	Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine							
3.8.1	Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses							
3.8.2	Modifications des valeurs associées à ce patrimoine							
3.8.6	Impacts des activités touristiques / de loisirs des visiteurs							
Légende	actuel	potentiel	négatif	positif	intérieure	extérieure		

3.16. Evaluation des facteurs négatifs actuels

3.16.1 - Evaluation des facteurs négatifs

		Echelle spatiale	Echelle temporelle	Impact	Réaction du gestionnaire	Tendance
3.1	Habitat et développement					
3.1.1	Habitat	Moins de 10%	Intermittent/sporadique	Mineur	Capacité haute	Statique
3.1.3	Zones industrielles	Moins de 10%	Phénomène unique/rare	Mineur	Capacité haute	Statique
3.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services					
3.3.4	Installations localisées	Moins de 10%	Phénomène unique/rare	Mineur	Capacité haute	En baisse

3.17. Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les facteurs affectant le bien

3.17.1 - Commentaires concernant les facteurs affectant le bien

4. Protection, gestion et suivi du bien

4.1. Limites et zones tampons

4.1.1 - Statut de la zone tampon Il y a une zone tampon

4.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les limites du bien du patrimoine mondial sont **appropriées** et assurent le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.1.3 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial permettent-elles de maintenir comme il convient la Valeur universelle exceptionnelle du bien ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial **ne compromettent pas** le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien, **mais pourraient être améliorées**

4.1.4 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les limites du bien du patrimoine mondial **sont connues** par l'autorité de gestion et par les résidents locaux / utilisateurs des terres aux alentours

4.1.5 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

Les zones tampons du bien du patrimoine mondial **sont connues** par l'autorité de gestion et par les résidents locaux / utilisateurs des terres aux alentours

4.1.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les limites et les zones tampons du bien du patrimoine mondial

Un élargissement de la zone tampon est souhaitable pour prendre en compte la dimension paysagère à grande échelle du Bien. Il faut s'accorder sur son périmètre.

4.2. Mesures de protection

4.2.1 - Classement de protection (législatif, réglementaire, contractuel, de planification, institutionnel et/ ou traditionnel)

Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les mettre à jour si besoin est.

Rapport périodique Cycle 1 (2001-2006) section 2

Source : [Periodic Reporting Cycle 1 \(2001-2006\)](#)

Soumis le Friday, November 4, 2005

• Question 6.02

La cathédrale est classée au titre des Monuments Historiques depuis 1862.

La protection au titre des Monuments historiques s'applique à un immeuble dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public. C'est une servitude d'utilité publique (loi de 1913 reprise dans le Code du patrimoine) qui permet de contrôler la conservation du bâti. Elle comporte deux niveaux de protection : le classement, qui exige un accord de l'Etat pour tous travaux ou modification sur l'immeuble; et l'inscription, qui exige une information des services de l'Etat pour toute modification. Aux abords des monuments historiques (rayon de 500m autour du monument), toute modification du bâti et du non bâti est soumise à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

La cathédrale est également insérée dans un Secteur Sauvegardé prescrit en 1965 et approuvé en 1994. La surface du secteur sauvegardé est de 64 hectares. Le Secteur sauvegardé, est une mesure législative à l'initiative de l'Etat (loi de 1962 intégrée aujourd'hui au Code de l'urbanisme), qui vise à la conservation et à la mise en valeur d'ensemble bâti et non bâti et s'applique aux ensembles urbains d'intérêt majeur. Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur élaboré dans ce cadre, étayé par des études approfondies, est un document d'urbanisme qui se substitue à tout document antérieur. Tous les projets de travaux, y compris les travaux d'amélioration et d'aménagement intérieur, sont soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Une procédure "Directive de protection et de mise en valeur des paysages" est à l'étude, destinée à préserver les vues lointaines sur la cathédrale. Elle concerne 44 communes. Issue de la loi du 8 janvier 1993, la directive paysagère est un outil de protection et de mise en valeur des paysages ; en Eure-et-Loir, elle concerne tout particulièrement la protection des vues de la cathédrale de Chartres.

Une première version de cette directive avait été écrite préalablement à l'adoption de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain. De ce fait, une étude a été commanditée afin de vérifier la compatibilité du projet de directive paysagère avec la loi SRU et d'analyser les propositions du groupe de travail sur deux secteurs de l'entrée Est de Chartres.

Commentaire

Secteur sauvegardé prescrit en 1964, approuvé en 1971, révisé approuvé en 2007. Il constitue la zone tampon. Projet de Directive paysagère initié en 1997, étude finalisée en 2004, en cours de concertation avec les élus. Quelques maisons canoniales sont également protégées au titre des MH. Plusieurs objets conservés dans la cathédrale font eux aussi l'objet d'un classement au titre des MH. Il existe un projet d'exposition du trésor dans la chapelle Saint-Piat

4.2.2 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Les mesures de protection destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial constituent **une base appropriée ou meilleure** pour une gestion et une protection efficaces

4.2.3 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone tampon pour maintenir la Valeur universelle

exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien?

Il existe des mesures de protection adaptées destinées à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et / ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial mais il y a **certains défauts dans leur mise en œuvre**

4.2.4 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) sont-elles adaptées dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'intégrité et / ou d'authenticité du bien ?

Il n'existe pas de mesures de protection destinées à contrôler l'utilisation des lieux et les activités dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon

4.2.5 - Les mesures de protection (c'est-à-dire la législation et / ou la réglementation) peuvent-elles être appliquées?

On dispose d'excellentes capacités / ressources pour faire appliquer les mesures législatives et réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial.

4.2.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les mesures de protection

La zone tampon, limitée au secteur sauvegardé est insuffisante, il manque un outil de gestion des vues lointaines. Divers travaux ont été réalisés ces dernières années en faveur de la conservation de l'édifice (poursuite de la restauration des vitraux, restauration en cours de la polychromie intérieure etc...) et d'autres sont en projets (tour de chœur). L'ensemble de ces travaux après étude de diagnostic et autorisation de travaux fait l'objet d'un suivi scientifique et technique. Des opérations de restaurations et d'études sont menées dans le même esprit sur les objets mobiliers, et le trésor notamment en vue de leur sécurité.

4.3. Système de gestion / Plan de gestion

4.3.1 - Système de gestion

Note du Centre du Patrimoine mondial (Juillet 2012) : Si un plan de gestion est en vigueur, il serait souhaitable d'en faire parvenir 2 exemplaires en format papier et en version électronique au CPM. La soumission devrait être accompagnée d'une lettre adressée au DIR/CPM. Nous vous remercions de votre coopération. Merci de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous et de les mettre à jour si besoin est.

Rapport périodique Cycle 1 (2001-2006) section 2

Source : [Periodic Reporting Cycle 1 \(2001-2006\)](#)

Soumis le Monday, November 28, 2005

• Question 5.05

Principales caractéristiques du système de gestion d'ensemble du site

- Gestion par l'Etat partie
- Gestion dans le cadre d'une législation de protection
- Gestion consensuelle

L'édifice est géré par l'Etat (Ministère de la Culture) auquel il appartient. L'architecte des Bâtiments de France est conservateur de l'édifice, et chargé de son entretien. L'édifice est affecté au culte catholique, qui en a l'usage exclusif pour les besoins du culte. En ce qui concerne la

gestion touristique et la mise en valeur, on peut parler de gestion consensuelle entre l'Etat (DRAC, CMN), le clergé et la collectivité territoriale (ville de Chartres, labellisée Ville d'art et d'histoire)

Commentaire

En ce qui concerne la gestion touristique et la mise en valeur, on peut parler d'une gestion concertée entre l'Etat (DRAC, CMN) le clergé et la collectivité territoriale (ville de Chartres). La ville de Chartres n'a pas le label "Ville d'art et d'histoire".

4.3.2 - Documents pour la gestion

Commentaire

Un plan de gestion est en cours de rédaction et sera communiqué au Centre du patrimoine mondial.

4.3.3 - Existe-t-il de nombreux niveaux d'administration impliqués dans la gestion du bien du patrimoine mondial (c.à.d. national / fédéral / régional / provincial / local / municipal)?

Il y a une **coordination excellente** entre toutes les entités/ tous les niveaux impliqués dans la gestion du bien

4.3.4 - Le système / plan de gestion est-il adapté pour maintenir la Valeur universelle exceptionnelle du bien?

Le système/plan de gestion n'est que **partiellement adapté** pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien

4.3.5 - Le système de gestion est-il mis en œuvre ?

Le système de gestion **est totalement appliqué** et contrôlé

4.3.6 - Existe-t-il un plan de travail / plan d'action annuel et est-il mis en œuvre ?

Il existe un plan de travail / plan d'action annuel et la **plupart ou la totalité des activités** sont mises en œuvre et contrôlées

4.3.7 - Veuillez noter la coopération / relation entre les entités suivantes et les gestionnaires / coordinateurs / personnel du patrimoine mondial

Communautés / résidents locaux	Excellente
Autorités locales / municipales	Excellente
Groupes autochtones	Sans objet
Propriétaires fonciers	Excellente
Visiteurs	Excellente
Chercheurs	Excellente
Industrie touristique	Excellente
Industrie	Aucune

4.3.8 - Le cas échéant, les communautés locales qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou aux alentours et / ou dans la zone tampon ont-elles un rôle actif dans les décisions de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Les communautés locales ont un **certain rôle** dans les débats concernant la gestion, mais pas de rôle direct dans la gestion

4.3.9 - Le cas échéant, les populations autochtones et traditionnelles qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial et / ou dans sa zone tampon ou qui l'utilisent régulièrement contribuent-elles aux décisions

de gestion qui maintiennent la Valeur universelle exceptionnelle?

Aucune population autochtone ou traditionnelle ne réside ni n'utilise régulièrement le bien du patrimoine mondial ni sa zone tampon

4.3.10 - A-t-on une coopération avec le secteur industriel (dans le domaine de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière, de l'agriculture, etc.) concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon et / ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon?

Il y a des contacts, mais seulement **une coopération limitée** avec le secteur industriel concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de sa zone tampon et/ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon

4.3.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

Il existe un système de gestion antérieur au projet de plan de gestion

4.3.12 - Veuillez signaler tous les changements notables en matière de statut légal et / ou mesures contractuelles / traditionnelles de protection et dispositions de gestion concernant le bien du patrimoine mondial depuis son inscription ou depuis le dernier Rapport périodique
Révision du Secteur sauvegardé approuvée en 2007

4.4. Ressources financières et humaines

4.4.1 - Coûts liés à la conservation basés sur la moyenne des cinq dernières années (exprimés en % des sources de financement)

Financement multilatéral (FME, Banque mondiale, etc.)	10%
Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	
Gouvernemental (national / fédéral)	63%
Gouvernemental (régional, provincial, Etat central)	15%
Gouvernemental (Local / municipal)	2%
Dons nationaux (ONG, fondations, etc.)	5%
Frais des visiteurs (c.à.d. droits d'entrée, parking, droits de camping, etc.)	
Contribution financière des opérateurs commerciaux (c.à.d. permis pour filmer, concessions, etc.)	
Autres subventions	5%

4.4.2 - Montant de l'assistance reçue du Fonds du patrimoine mondial (USD)

4.4.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial?

Le budget dont on dispose **est acceptable, mais pourrait être augmenté** ultérieurement afin de répondre entièrement aux besoins de la gestion

4.4.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?

Les sources actuelles de financement **sont assurées** à moyen terme et devrait être assurée pour le long terme

4.4.5 - Le bien du patrimoine mondial fournit-il des avantages économiques aux communautés locales (par ex. des revenus ou des emplois) ?

Il existe **des avantages économiques importantes** pour les communautés locales provenant d'activités dans et aux alentours du bien du patrimoine mondial

4.4.6 - Les ressources disponibles telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins de gestion ?

Il y a **suffisamment d'équipement** et d'installations

4.4.7 - Les ressources telles que l'équipement, les installations et l'infrastructure sont-elles bien entretenues ?

L'équipement et les installations **sont bien entretenus**

4.4.8 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les financements et l'infrastructure

4.4.9 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Plein temps	65%
Temps partiel	35%

4.4.10 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial ? (% du total)

Permanent	80%
Saisonniers	20%

4.4.11 - Combien de personnes participent à la gestion du bien du patrimoine mondial? (% du total)

Payées	55%
Bénévoles	45%

4.4.12 - Les ressources humaines à disposition sont-elles appropriées pour gérer le bien du patrimoine mondial ?

Il existe une variété de ressources humaines pour la gestion du bien du patrimoine mondial, mais **au-dessous du niveau optimal**

4.4.13 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de personnel professionnel dans les disciplines suivantes

Recherche et suivi	Excellente
Promotion	Excellente
Extension des services communautaires	Sans objet
Interprétation	Excellente
Education	Bonne
Gestion des visiteurs	Bonne
Conservation	Bonne
Administration	Bonne
Préparation aux désastres	Bonne
Tourisme	Bonne
Contrôle (gardiens, police)	Bonne

4.4.14 - Pour répondre aux besoins de gestion pour le bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

Recherche et suivi	Bonne
--------------------	-------

Promotion	Bonne
Extension des services communautaires	Bonne
Interprétation	Bonne
Education	Bonne
Gestion des visiteurs	Bonne
Conservation	Bonne
Administration	Bonne
Préparation aux désastres	Bonne
Tourisme	Bonne
Contrôle (gardiens, police)	Bonne

4.4.15 - La gestion et les programmes de conservation dans le périmètre du bien du patrimoine mondial aident-ils à développer le savoir-faire local ?

Un plan de développement est en place et **partiellement mis en œuvre**; certaines compétences techniques sont transmises à ceux qui gèrent le bien localement, **mais le travail technique est effectué pour l'essentiel par du personnel extérieur**

4.4.16 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

Le rôle des bénévoles au sein de la cathédrale est considérable : visites guidées, chant choral, recherches documentaires, service liturgique, bénévoles individuels, bénévoles par le biais des associations (levées de fonds). La cathédrale a permis le développement des filières liées aux métiers d'art (notamment le vitrail) : Atelier Lorin-Hermet-Juteau et Atelier Claire Babet (ex Atelier Petit)

4.5. Etudes scientifiques / Projets de recherche

4.5.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs du bien du patrimoine mondial afin de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel pour assurer le maintien de la Valeur universelle exceptionnelle ?

La connaissance des valeurs du bien du patrimoine mondial est **suffisante**

4.5.2 - Y a-t-il un programme prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et / ou pour améliorer la compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il existe un **programme général de recherche intégrée** portant sur les besoins de la gestion et / ou sur l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle

4.5.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils diffusés ?

Les résultats de la recherche **sont largement diffusés** auprès d'audiences locales, nationales et internationales

4.5.4 - Veuillez fournir les détails (c.à.d. les auteurs, titres, liens internet) des études publiées sur le bien du patrimoine mondial depuis le dernier Rapport périodique

Un comité scientifique constitué d'architectes, d'historiens de l'art, de scientifiques, a été constitué autour des travaux de la cathédrale de Chartres. Etudes en cours ou déjà réalisées : Etudes préalables de Patrice Calvel en vue des travaux sur la cathédrale Etude du Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques (LRMH) sur -la composition des vitraux romans et gothiques. -le jaunissement de la pierre par

le laser. -le viacryl (conclusions rendues) Etude d'analyse du bâti en accompagnement des travaux de restauration du bâti (observations déjà réalisées par le service municipal d'archéologie de la ville de Chartres et Archeodunum). Etude de l'emploi des métaux dans la construction de la cathédrale (CNRS, Université d'Orléans). Université de Lille : étude -des matériaux de construction -des peintures murales de la crypte Etude des structures : Columbia University Etude de la crypte : Centre d'études médiévales d'Auxerre Etude du C2RMF sur le tabernacle de Saint-Aignan (conclusions rendues) Programme de recherche franco-allemand sur les vitraux Suivi du service archéologique de la ville de Chartres sur les travaux en abords de la cathédrale Publications et travaux universitaires récents ou à venir : -Anne Prache, Françoise Jouanneaux, La cathédrale Notre-Dame de Chartres, 2000. -Françoise Jouanneaux, Le tour de chœur de la cathédrale de Chartres. -Françoise Jouanneaux, Le mobilier de la cathédrale Notre-Dame de Chartres. - M. E. Fassler, The Virgin of Chartres. Making History through Liturgy and the Arts. New Haven et Londres, Yale University Press, 2010. - Bulletin monumental consacré aux restaurations récentes menées sur la cathédrales et la galerie des rois -La grâce d'une cathédrale, sortie prévue en mars 2013 -Ouvrage sur les matériaux de construction de la cathédrale, sortie prévue en mars 2013 -Ouvrage sur l'art du vitrail en France et en Europe (Editions du Patrimoine et le studio Chine, sortie prévue en octobre 2014) -Articles de la Société historique et archéologique d'Eure-et-Loir -Roland Halfen, Chartres. - Colloque « Fulbert de Chartres, un évêque de l'An Mil » - F. Audebrand, P. Garrigou Grandchamp et M.-L. Petit, " Chartres, maisons médiévales des XIIIe et XIVe siècles et secteur sauvegardé", Bulletin monumental, 162-II, 2004, p.121-124. -Articles C Lautier -Université de Besançon, mémoire sur les chapiteaux de la tour nord -Paris IV-Sorbonne, Master sur la maison canoniale d'Erard de Dicy par Morgane Ménard, septembre 2010. -Catherine Vincent -DRAC Centre, vidéos : "Instants choisis" du chantier de la cathédrale de Chartres -Musique -Stella Maris (Chartres Oratorium) de Helge Burggrabe -messe de Charpentier -instrumentarium de la ville de Chartres -Horloge astrolabique, patrimoine restauré -Enligne (<http://ceroart.revues.org/2200>) : Reille-Taillefert, Découverte et restauration de peintures murales gothiques du XIIIe siècle à la Cathédrale de Chartres. Communications réalisées ou à venir -journées d'étude du CIV : Découvertes et restaurations à la cathédrale de Chartres 2007-2012 - Les matériaux de construction - Techniques et symboliques - Conférences de M. Calvel aux Etats-Unis -Conférences à la maison Saint-Yves -jeudis du patrimoine 2013 : Patrice Calvel et Irène Jourd'heuil, "La restauration du décor polychrome intérieur de la cathédrale Notre-Dame de Chartres", septembre 2013. - Bulletin monumental de la Société française d'archéologie consacré aux restaurations récentes et la galerie des rois, tome 16961, 2011. -chapiteaux de la tour nord, Université de Besançon -La grâce d'une cathédrale sous la direction de J.-P. Deremble. -Horloge astrolabique, patrimoine restauré -Enligne (<http://ceroart.revues.org/2200>) : Reille-Taillefert, Découverte et restauration de peintures murales gothiques du XIIIe siècle à la Cathédrale de Chartres. M. E. Fassler, The Virgin of Chartres. Making History through Liturgy and the Arts. New Haven et Londres, Yale University Press, 2010. N. Balzamo, Les deux cathédrales. Mythe et histoire à Chartres (XIe-XXe siècle), Paris, Les belles lettres, 2012. F. Jouanneaux, Décor et mobilier. Cathédrale Notre-Dame de Chartres, Inventaire général du patrimoine culturel, Région Centre, Orléans, 2008 (Coll. " Images du patrimoine", 248). Communications réalisées ou à venir -journées d'étude du CIV : Découvertes et restaurations à la cathédrale de Chartres 2007-2012 - Les matériaux de construction - Techniques et symboliques. -jeudis du patrimoine 2013 :

Patrice Calvel et Irène Jourdeuil, "La restauration du décor polychrome intérieur de la cathédrale Notre-Dame de Chartres", septembre 2013. Conférence à Harvard par Patrice Calvel. Films, reportages, vidéos Les images des restaurations en cours. Films réalisés par Documentaires réalisés par ARTE notamment l'un sur les matériaux de construction par Arnould Timbert. Valorisation Cours d'histoire de l'art du CIV avec notamment le traitement de l'environnement médiéval. Cycles de visites-conférences par le service d'accueil de la cathédrale avec deux nouveaux cycles en 2012 sur la Vie au Moyen Age et les aspects méconnus notamment les aménagements liturgiques. Création musicale Fondation Stella Maris pour la diffusion avec deux oeuvres créées à Chartres la Messe de Charpentier et un oratorio. Collection de l'instrumentarium, à l'initiative de la ville de Chartres et formation à la musique médiévale. Archéologie Nombreuses observations faites à la fois par le service archéologique municipal et par le STAP 28 au cours des chantiers mais sans mise en réseau de ces informations. Le service participe activement à la connaissance par le biais d'articles publiés par la SAEL.

4.5.5 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

4.6. Education, information et sensibilisation

4.6.1 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il exposé au sein du bien ?

Dans **beaucoup d'emplacements** et **facilement visible** par les visiteurs

4.6.2 - Veuillez noter le niveau de prise de conscience et la compréhension de l'existence et de la justification de l'inscription du bien du patrimoine mondial auprès des groupes suivants

Communautés / résidents locaux	Moyenne
Autorités locales dans le périmètre ou aux alentours du bien	Excellente
Groupes autochtones locaux	Sans objet
Propriétaires fonciers	Moyenne
Visiteurs	Moyenne
Organisateurs de voyages	Excellente
Entreprises et Industries locales	Faible

4.6.3 - Existe-t-il un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié aux valeurs et à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Il existe un programme planifié d'éducation et de sensibilisation mais **il ne répond que partiellement aux besoins** et pourrait être amélioré

4.6.4 - Quelle incidence, le cas échéant, a eu le classement du bien au patrimoine mondial par rapport aux activités d'éducation, d'information et de sensibilisation ?

Le statut de patrimoine mondial a eu une incidence sur les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation, mais **cela pourrait être amélioré**

4.6.5 - Comment la valeur universelle exceptionnelle du bien est-elle présentée et interprétée ?

La valeur universelle exceptionnelle du bien est présentée et interprétée comme il convient, mais **des améliorations pourraient être apportées**

4.6.6 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information et la sensibilisation dans le bien du patrimoine mondial :

Centre d'accueil des visiteurs	Appropriée
Musée de site	Non fournie mais nécessaire
Guichets d'information	Appropriée
Visites guidées	Excellente
Sentiers / itinéraires	Appropriée
Matériaux d'information	Appropriée
Transports prévus	Appropriée
Autres	Appropriée

4.6.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation

Nous restons attentifs à tous les moyens d'information, notamment via internet (applications smartphones) Dans la cathédrale, on peut suivre les travaux en cours sur des écrans.

4.7. Gestion des visiteurs

4.7.1 - Tendance du nombre de visiteurs par an pour les cinq dernières années.

L'année dernière	Faible augmentation
Il y a deux ans	Faible augmentation
Il y a trois ans	Stationnaire
Il y a quatre ans	En baisse
Il y a cinq ans	Stationnaire

4.7.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les données sur les tendances de fréquentation

Billets d'entrée et inscriptions
Lieux d'hébergement
Industrie touristique
Autre

4.7.3 - Documents pour la gestion des visiteurs

4.7.4 - Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial (c.à.d. un plan spécifique) qui assure que sa Valeur universelle exceptionnelle est préservée ?

L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial est géré, mais **des améliorations pourraient être apportées**

4.7.5 - L'industrie touristique contribue-t-elle à enrichir les expériences des visiteurs et à maintenir les valeurs du bien du patrimoine mondial ?

Il y a une **excellente coopération** entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique pour

enrichir l'appréciation des visiteurs et présenter les valeurs du bien du patrimoine mondial

4.7.6 - Si l'entrée est payante (c.à.d. droits d'entrée, permis), ces fonds contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial?

Les droits d'entrées ne sont pas collectés

4.7.7 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'utilisation par les visiteurs

Les droits d'entrées ne sont pas collectés,sauf pour la tour et la crypte.

4.8. Suivi

4.8.1 - A-t-on un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et / ou sur une meilleure compréhension de la Valeur universelle exceptionnelle ?

Il y a un **peu de suivi**, mais il n'est pas planifié

4.8.2 - Des indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation sont-ils utilisés pour contrôler comment la Valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?

L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est suffisante et des indicateurs clés ont été définies, mais **on pourrait améliorer le suivi de l'état des indicateurs**

4.8.3 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants dans le suivi

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Excellente
Autorités locales, municipales	Excellente
Communautés locales / municipales	Excellente
Chercheurs	Excellente
ONGs	Faible
Industrie	Faible
Groupes autochtones locaux	Sans objet

4.8.4 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées émanant du Comité du patrimoine mondial ?

La mise en œuvre est **en cours**

4.8.5 - Veuillez fournir vos commentaires se rapportant à la mise en œuvre des recommandations émanant du Comité du patrimoine mondial

Le plan de gestion est en cours d'élaboration.

4.8.6 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le suivi

4.9. Evaluation des principaux besoins de gestion

4.9.1 - Sélectionnez les 6 principaux besoins de gestion pour le bien (le cas échéant, 6 besoins supplémentaires sont indiqués ci-contre)

cf question 5.2

5. Résumé et Conclusions

5.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

5.1.1 - Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

	Critères du patrimoine mondial et attributs physiques affectés	Actions	Suivi	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires
3.1	Habitat et développement					
3.1.1	Habitat	Vues de et vers la cathédrale	Documents d'urbanisme. Projet de Directive paysagère	Etat / collectivité locale	Dès que possible	Préfecture de département
3.1.3	Zones industrielles	Vues de et vers la cathédrale	Documents d'urbanisme; Projet de Directive paysagère	Etat / collectivité locale	Dès que possible	Préfecture de département
3.3	Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services					
3.3.4	Installations localisées	Vues de et sur la cathédrale	Documents d'urbanisme. Projet de Directive paysagère.	Etat / Collectivité locale	Dès que possible	Préfecture de département

5.2. Tableau récapitulatif – Besoins de gestion

5.2.2 - Tableau récapitulatif - Besoins de gestion

4.2 Mesures de protection						
	Actions	Calendrier	Organisation chef de file (et autres organismes engagés)	Informations / commentaires supplémentaires		
4.2.4	Il n'existe pas de mesures de protection dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial	Finalisation de la Directive paysagère, document qui permettra la demande d'élargissement de la zone tampon.	Dès que possible	Préfecture de département	.	
4.8 Suivi						
4.8.1	Peu de suivi dans le périmètre du bien	Finalisation de la Directive paysagère, document qui permettra la demande d'élargissement de la zone tampon.	Dès que possible	Préfecture de département	.	

5.3. Conclusions finales concernant l'état de conservation du bien

5.3.1 - État actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial

L'authenticité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.2 - État actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial

L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**

5.3.3 - État actuel de la Valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial

La valeur universelle exceptionnelle du bien a été **préservée**

5.3.4 - État actuel des autres valeurs du bien

D'autres importantes valeurs culturelles et / ou naturelles et l'état de conservation du bien du patrimoine mondial sont **intactes pour l'essentiel**.

5.4. Commentaires supplémentaires concernant l'état de conservation du bien

5.4.1 - Commentaires supplémentaires sur l'état de conservation du bien

2007 : nettoyage chapelle d'axe et des martyrs (mécénat des associations). Les résultats sont concluants et permettent de lancer l'opération. 2009 : nettoyage du haut-choeur. 2010-2011 : premières travées de la nef et des vitraux de la façade ouest. 2011-2012 : chœur Victor Louis, déambulatoire sud et nord. 2012 : baies du transept sud (mécénat Amis de la cathédrale de Chartres et mécénat de compétences Peters (Allemagne), aménagement du trésor de la cathédrale. 2013 : croisée du transept.

6. Conclusions de l'exercice de soumission du Rapport périodique

6.1 - Veuillez mesurer l'impact du statut de Patrimoine Mondial sur chacun des points suivants

Conservation	Positif
Recherche et suivi	Positif
Efficacité de la gestion	Positif
Qualité de vie de la population locale et des peuples indigènes	Positif
Reconnaissance	Positif
Éducation	Positif
Aménagement d'infrastructures	Positif
Financement du bien	Positif
Coopération internationale	Positif
Support politique pour la conservation	Positif
Cadre juridique / de politique générale pour la conservation	Positif
Activités de groupes de pression	Positif
Coordination institutionnelle	Positif
Sécurité	Positif
Autre (veuillez préciser)	Positif

6.2 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial

Accroissement de la fréquentation des visiteurs et de la connaissance. Amélioration de l'attention portée à l'édifice. Mobilisation des crédits pour sa conservation. La ville de Chartres et ses habitants se sentent concernés par cette distinction.

6.3 - Entités impliquées dans la préparation de cette section du Rapport périodique

Institution gouvernementale responsable du bien
Gestionnaire / coordonateur / personnel du site
Communauté locale
Bailleurs de fonds

6.4 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et aisément compréhensible?

non

6.5 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

6.6 - Veuillez noter le niveau d'aide reçue des entités suivantes pour compléter le questionnaire sur le Rapport périodique

UNESCO	Faible
Représentant de l'État partie	Très bon
Organisation consultative	Très faible

6.7 - Quel était le degré d'accessibilité de l'information requise pour compléter le Rapport périodique ?

La plus grande partie de l'information requise était accessible

6.8 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a amélioré la compréhension des points suivants :

La gestion du bien pour en maintenir la valeur universelle exceptionnelle
Le suivi et l'établissement de rapports

6.9 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission de Rapports périodiques par les entités suivantes:

UNESCO	Satisfaisant
Etat partie	Satisfaisant
Gestionnaires des sites	Satisfaisant
Organisation consultative	Satisfaisant

6.10 - Résumé des actions qui demandent une étude formelle de la part du Comité du patrimoine mondial

• Déclaration de Valeur universelle exceptionnelle / Déclaration de valeur

Raison de la mise à jour : La déclaration de valeur universelle exceptionnelle a été soumise au 1er février 2012 par l'Etat français et doit être validée par le Comité du patrimoine mondial.

6.11 - Commentaires, conclusions et / ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques